



Kanton Bern
Canton de Berne

hallo-bern.ch
salut-berne.ch

Argent et impôts

Compte / Transactions financières

Impôts

Dettes

Vivre avec peu d'argent

hallo-bern.ch

Des informations pour un bon départ au nouveau lieu de domicile

Argent et impôts



Compte / Transactions financières

Toute personne qui gagne de l'argent et doit payer des factures a besoin d'un compte bancaire ou postal. Les cartes de débit ou de crédit sont très répandues pour payer les achats.

Compte

En Suisse, presque tous les habitants ont un compte bancaire. Le salaire des employés y est généralement versé. Un grand nombre de banques et la poste proposent des comptes aux personnes privées. L'ouverture d'un compte est généralement gratuite. Il peut néanmoins y avoir divers frais de gestion. De même que les frais de gestion, les intérêts et les prestations diffèrent d'un fournisseur à l'autre. Il est donc recommandé de comparer les offres. Pour ouvrir un compte, il est nécessaire de présenter un passeport ou un autre document d'identité ainsi que la carte de séjour.

Cartes de débit / Cartes de crédit

Toute personne qui possède un compte obtient en principe une carte de compte afin de pouvoir retirer de l'argent liquide. Celle-ci n'est toutefois valable qu'auprès de son propre établissement bancaire. Les banques et la poste proposent également des cartes de débit (p. ex. Maestro), avec lesquelles il est possible de retirer de l'argent aux distributeurs et payer dans la plupart des magasins. Ces cartes peuvent également être utilisées à l'étranger. Les frais de gestion diffèrent selon les cartes. Les cartes de crédit peuvent être demandées auprès de divers fournisseurs. Là aussi, les prestations et les frais de gestion peuvent varier fortement et il est recommandé de les comparer. Le paiement par carte de débit ou crédit est désormais largement répandu.



Payer les factures

Les factures sont généralement envoyées par poste avec un bulletin de versement. Il existe trois façons de les payer:

- E-banking : le paiement par internet est largement répandu et sécurisé.
- Au guichet: il est possible d'effectuer un paiement avec de l'argent directement au guichet postal au moyen du bulletin de versement. Avec un compte postal, il est possible de faire débiter de son compte. Les clients des établissements bancaires peuvent également donner des ordres de paiement au guichet.
- Par poste: les ordres de paiement peuvent être aussi envoyés par lettre à la banque ou à la poste.

La banque ou la poste fournissent toutes les informations nécessaires.

Possibilités de paiement pour des factures périodiques:

- le système de prélèvement direct est pratique, les factures sont automatiquement débitées du compte. Les émetteurs de factures ou la banque/poste renseignent à ce sujet.
- Si le montant de la facture est toujours identique (p. ex. le loyer), on peut établir un ordre de paiement permanent auprès de la banque ou de la poste.

Les factures ont toujours un délai de paiement. S'il n'est pas tenu, cela peut avoir des conséquences: une poursuite peut être entamée.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-bern.ch/fr/argent-et-impots/compte--transactions-financieres

Impôts

La charge des impôts dépend en Suisse du lieu de domicile. Les impôts les plus importants pour des personnes privées sont ceux sur le revenu, la fortune et la TVA.

Systeme fiscal

En Suisse, la Confédération, les cantons, les communes et les églises nationales lèvent des impôts. On fait la différence entre impôts directs et indirects. Les principaux impôts directs sont ceux sur le revenu et la fortune. Ils doivent être payés par la personne taxée. Parmi les impôts indirects, on trouve entre autres la TVA, la taxe sur le tabac ou la taxe sur les produits pétroliers. Ces taxes sont incluses dans le prix de la marchandise. Comme de nombreux impôts relèvent des cantons et des communes, il peut y avoir de grandes différences dans le montant de l'impôt direct selon le lieu d'habitation. Les couples sont taxés en commun.

Impôt à la source

Un impôt à la source est prélevé directement du salaire pour les étrangers qui viennent d'emménager. C'est l'employeur qui se charge d'inscrire ses employés.

Le montant de l'impôt dépend du revenu, de l'état civil (célibataire, marié, divorcé) et du nombre d'enfants. Toute modification doit être annoncée immédiatement.

Diverses déductions sont possibles de l'impôt à la source, par exemple des versements sur un compte 3e pilier, les intérêts liés à une dette, les coûts de santé élevés, etc.

Toute personne qui détient de la fortune en Suisse doit la déclarer et payer séparément des impôts sur celle-ci.

Une déclaration d'impôts doit être remplie (fiscalité ordinaire) à partir d'un revenu annuel de 120'000 francs.

Toute personne mariée avec un partenaire Suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement C doit également remplir une déclaration d'impôts (fiscalité ordinaire).

L'intendance des impôts cantonale donne toutes les informations nécessaires sur l'impôt à la source.



Fiscalité ordinaire

Toute personne qui détient un passeport suisse ou un permis d'établissement C est taxée ordinairement (fiscalité ordinaire). Les impôts ne sont pas prélevés sur le salaire. Il est nécessaire de remplir une déclaration d'impôts et de payer ses impôts au moyen d'une facture. Remplir les formulaires d'impôts est une tâche complexe, pour les Suisses également. Il est conseillé de se faire aider lorsqu'on remplit une déclaration pour la première fois. Donner de fausses indications ou dissimuler des renseignements ou de la fortune dans sa déclaration d'impôts est punissable par la loi. La déclaration d'impôts peut être remplie sur internet. La commune de domicile est chargée de la fiscalité ordinaire. Elle est de bon conseil pour les questions générales à ce sujet.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-bern.ch/fr/argent-et-impots/impots

Dettes

Lorsqu'on ne paie pas les factures à temps, les conséquences peuvent être sérieuses. Les centres de consultation pour les dettes proposent leur aide en cas de problèmes financiers.

Rappels et avis de poursuite

oute personne qui ne paie pas une facture dans le délai imparti reçoit en principe un premier et un deuxième rappel. Les créanciers ont aussi la possibilité d'entamer, en tout temps, une procédure de poursuite. Dans ce cas, le débiteur reçoit un commandement de payer de l'Office des poursuites, ce qui entraîne des frais. Si la procédure de poursuite ne semble pas légitime, il est possible de faire opposition auprès de l'Office des poursuites compétent. Attention, la mise en poursuite peut entraîner une saisie de salaire ou d'objets de valeur. En outre, les avis de poursuite sont enregistrés dans le registre des poursuites (même si par la suite le montant est payé), ce qui peut par exemple poser des problèmes au moment de la recherche d'un emploi ou d'un appartement.

Dettes

En cas de difficultés financières ou de dettes, il est possible de s'adresser à un centre de consultation pour les dettes (conseil en matière de dettes) afin d'obtenir de l'aide. Des experts analysent la situation avec le demandeur et cherchent une solution. Les habitants du canton de Berne ont à leur disposition des centres de consultation régionaux (Berner Schuldenberatung | Centre social protestant / CSP). L'organisation Caritas propose de l'aide anonyme et gratuite par téléphone et sur internet, et redigire vers un un centre compétent si nécessaire.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-bern.ch/fr/argent-et-impots/dettes



Vivre avec peu d'argent

Le coût de la vie en Suisse est relativement élevé. C'est pourquoi il peut se révéler utile d'acheter d'occasion certains articles. Les personnes en situation précaire peuvent faire leurs achats dans des magasins proposant des prix réduits.

Articles usagés

En Suisse, il existe de nombreuses brocantes. On peut y acheter des articles d'occasion à très bon prix. Lors de marchés spéciaux (marchés aux puces, bourses aux habits, etc.), des privés proposent également des articles d'occasion. Les sites internet sont également très appréciés pour l'achat et la vente d'articles d'occasion.

Sport / Culture / Formation

Avec la CarteCulture, les personnes en situation précaire obtiennent des réductions pour les manifestations sportives, culturelles et de formation. La carte peut être demandée chez Caritas. L'association Caritas donne tous les renseignements nécessaires à ce sujet et décide de l'attribution de la CarteCulture.

Marché Caritas

Les personnes en situation précaire peuvent faire leurs achats dans les épiceries Caritas et se procurer des denrées alimentaires, ainsi que les produits nécessaires au quotidien à des prix très avantageux. Pour cela, il est nécessaire d'avoir une carte d'achats que l'on peut obtenir directement auprès de Caritas. L'association Caritas donne tous les renseignements nécessaires à ce sujet et décide de l'attribution de la carte. Dans le canton de Berne, on trouve des magasins à Berne, à Bienne et à Thoun.

Table couvre-toi

L'association «Table couvre-toi» fournit gratuitement des denrées alimentaires à des personnes qui ont peu de moyens. La carte qui donne droit à la prestation est délivrée par des services sociaux privés ou publics. Grâce à cette carte, il est aussi possible de faire pour la première fois ses achats dans n'importe quelle épicerie Caritas et d'y demander une carte Caritas personnelle pour de prochains achats.



Kanton Bern
Canton de Berne

hallo-bern.ch
salut-berne.ch

Soutien de l'état

Celui qui est en situation précaire a dans la plupart des cas le droit à une aide de l'État. Il est ainsi possible d'obtenir des subventions pour les primes de caisse maladie ou les bourses d'études. Dans certaines situations, on reçoit de l'argent des assurances sociales ou de l'aide sociale.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-bern.ch/fr/argent-et-impots/vivre-avec-peu-dargent

hallo-bern.ch

Des informations pour un bon départ au nouveau lieu de domicile
Argent et impôts